

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU : JEUDI 25 OCTOBRE 2007

ECOLE : Elémentaire Georges DEBONO

COMMUNE :SERMAISE

PARTICIPANTS

Représentants de Parents

Mme DEGUERRE

M GILOT

Mme LACOSTE

Mme PARADIS

M WIES

Mme MONTEL

Mme MUSSOT

Enseignants

Mme DA COSTA CP

Mmes CELLA et MEHNOUK CE1

Mme PIGNIARD CE2

M DECOURTY CM1

Mme BRUANDET CM2

Mairie

M HAUTEFEUILLE

M MANSION

ORDRE DU JOUR :

- Règlement intérieur
- Projet école, activités et sorties des différentes classes
- Manifestations
- Sécurité
- Organisation périscolaire
- Comptes et coopérative

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL :

1. REGLEMENT INTERIEUR

Les parents approuvent le règlement restauration scolaire et transport.

Le règlement intérieur de l'école est reconduit.

2. BILAN RENTREE

27 CP : Mme DA COSTA

30 CE1 : Mmes CELLA et MEHNOUK

25 CE2 : Mme LORY remplacée par Mme PIGNIARD jusqu'en janvier 2008

19 CM1 : M DECOURTY

25 CM2 : Mme BRUANDET et M LEGER

Les élèves de CE1 et CM2 ont passé les épreuves des évaluations CE1 et CM2 en septembre.

L'exploitation de ces évaluations contribue à l'organisation de l'accompagnement des élèves qui nécessitent une attention particulière dans la perspective de la maîtrise du socle commun.

Ces évaluations sont l'occasion de faire le point dans les domaines du français et des mathématiques.

Les informations recueillies sont de nature qualitative et il n'est donc pas possible de donner des résultats chiffrés.

L'analyse des résultats est conduite au niveau local.

Ces évaluations ne donnent pas lieu à une application informatique au niveau national.

L'analyse des résultats a eu lieu en conseil de cycles des maîtres afin d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour aider les élèves qui en ont besoin. Certains élèves bénéficieront d'aide ponctuelle ou plus spécifique par une intervention du réseau d'aide (enseignant spécialisé).

Les parents sont informés des résultats individuellement.

3. ACTIVITES DE L'ANNEE

Le projet d'école dont le titre est « Les TICE au service de la citoyenneté et des productions » se poursuit. Il est prévu dans le cadre des actions 2007 – 2008 :

- activité rugby
- nettoyage de printemps
- liaison maternelle / CP
- utilisation des appareils photos et de leurs logiciels

M Mansion propose l'intervention du CEA de Bruyères le Châtel sur les volcans et séismes, traitement de l'eau et les polyèdres pour les CM. Les enseignants de CM choisissent les volcans et séismes.

RENCONTRES SPORTIVES :

Participation au cross de circonscription pour toute l'école.

Rugby : rencontre en mai pour les CM1 et CM2

Thèque rencontre a eu lieu le jeudi 25 octobre pour les CM2.

Les parents proposent d'organiser le cross des familles un samedi matin. Les enseignants approuvent cette idée.

4. MANIFESTATIONS

MARCHE DE NOEL de la commune : samedi 8 décembre 2007. Les enfants vendront des parts de gâteaux réalisés à l'école au profit du téléthon et chanteront à partir de 11h30.

MARCHE DE NOEL Ecole : samedi 22 décembre 2007. Une réunion de préparation sera organisée un samedi matin dès novembre.

CARNAVAL : samedi 16 février 2007

EXPO LIVRES : semaine du 14 au 19 avril 2007

FETE DE L'ECOLE : samedi 28 juin 2007

5. COOPERATIVE

Le montant de la coopérative s'élève actuellement à 1 973,15€. Il a été commandé des livres pour la bibliothèque.

6. SECURITE

EVACUATION : Un exercice de sécurité a eu lieu lundi 15 octobre. Les enfants sont sortis dans le calme et rapidement.

COUR DE RECREATION : Un petit groupe de garçons de CE1 s'est fait particulièrement remarqué la semaine dernière et a inquiété certains parents sur la surveillance de la cour.

Il est donc, nécessaire de préciser :

- qu'il n'existe aucune norme du nombre d'adultes présent pour la surveillance.
- Chaque enseignant est responsable de sa classe, donc de ses élèves sur le temps scolaire.
- Qu'il a été décidé en conseil des maîtres lors de la pré - rentrée en toute connaissance de cause, que la cour serait surveillée par un enseignant à tour de rôle. En cas de difficultés, les autres enseignants prennent en charge les enfants qui en ont besoin.
- Tous les enseignants de l'école sont très soucieux de la sécurité des élèves et conscients de la responsabilité qui leur incombe.

Il est donc inutile de téléphoner à l'Inspection Académique dès qu'un problème surgit mais de prendre rendez vous avec les enseignants et Mme Bruandet qui reste à la disposition des parents, si nécessaire. Les parents de l'enfant à l'origine des bagarres ont été convoqués par Mme La Directrice et les parents de certains enfants « victimes » ont rencontré également Mme Bruandet.

La formation aux premiers secours du personnel communal est en cours de mise en place.

PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs doit est obligatoire depuis le BO HS n°3 du 30/05/2002.

Pour l'école de Sermaise, il est en cours d'élaboration.

Il reste à fournir la mallette de première urgence et la trousse de premier secours et prévoir le lieu de confinement.

L'information des familles a été faite par l'intermédiaire du cahier de liaison.

7. PERI SCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE : Mme Paradis et M Gillot ont assisté à un repas à la cantine.

Les enfants ont environ 45 minutes pour manger.

Ce moment repas est très bruyant et des enfants, particulièrement les grands, manquent de respect vis-à-vis de certains adultes.

Les petits CP – CE1 décollent la peinture.

Il est donc décidé que les parents de ces enfants irrespectueux recevront 2 lettres d'avertissement, seront convoqués au 3ème avertissement et leur enfant risque d'être expulsé temporairement de la cantine au 4ème avertissement.

GARDERIE – ETUDE : 13 enfants environ fréquentent la garderie surveillée par Claire.

En ce qui concerne l'étude, certains enfants ne travaillent pas. Il en est de même pour leur travail en classe. L'adulte sollicite l'enfant, l'aide à s'organiser, explique mais ne peut pas tenir la main de l'enfant pour faire à sa place.

Il est donc nécessaire pour certains parents de vérifier les devoirs après l'étude qui n'est pas un cours particulier.

Prochain Conseil d'école : mardi 5 février 2008 à 19h30.

Fait àle

Le président du conseil d'école :

Les parents d'élèves :